

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 12 février 2020 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire.**

Présents : M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE - G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - C. BRISSE - N. SEDKI - JF. MARY - M. PEREZ – J. HURTADO - B. DANIS - A. CHOUKROUN - C. NEGRI-AZAIS - S. JEAN - W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER - G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : M. LEFEVRE par L. FABRE - M. GROSSO par J. LAFAGE - JC. ARAGON par M. ROUVIER - S. SENEGA-SANCHEZ par N. SEDKI - S. BERBEZIER par M. IBARS

Absent : F. PEREZ

2. Participation financière aux travaux réalisés par le Syndicat du Bas Languedoc sur différentes rues communales (Annexes 1 & 2)

Le syndicat du Bas Languedoc a engagé des travaux sur la commune pour le renouvellement des canalisations d'adduction en eau potable des voiries suivantes :

- Rue Pascal,
- Rue Alsace Lorraine,
- Rue Montgolfier,
- Avenue Chassefière.

Ces travaux permettent à la commune de rénover les couches de roulement sur les chaussées concernées.

La répartition des participations est la suivante :

Aménagement de la voirie : Alsace Lorraine ; Mont			
	TOTAL		
Voirie (décroustage, reprise légère de la structure, reprise des enrobés à l'identique)			
Trottoir (reprise des bordures, création passage bateau normalisé, trottoir béton balayé)	195.000,00 €	29.737,50 €	165.262,50 €
Maîtrise d'œuvre	16.575,00 €	2.527,69 €	14.047,31 €
Total HT de l'opération	211.575,00 €	32.265,19 €	179.309,81 €
Aménagement de la voirie : Avenue Chassefière			
	TOTAL	PART SBL	PART MAIRIE
Voirie (décroustage, reprise légère de la structure, reprise des enrobés à l'identique)			
Trottoir (reprise des bordures, création passage bateau normalisé, trottoir béton balayé)	74.793,41 €	10.000,00 €	64.793,04 €
Maîtrise d'œuvre	3.739,65 €	500,00 €	3.239,65 €
Total HT de l'opération	78.532,69 €	10.5000 €	68.032,69 €

Il appartient au conseil municipal :

D'accepter le versement des participations comme indiquées ci-dessous,

De donner délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour les conventions de participation à la réalisation de travaux pour le renouvellement du réseau de distribution d'eau potable.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

À L'UNANIMITE

Accepte le versement des participations comme indiquées ci-dessous,

Donne délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour les conventions de participation à la réalisation de travaux pour le renouvellement du réseau de distribution d'eau potable.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le 1^{er} Adjoint

Marc Rouvier

